REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents:

Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés: Mélanie FLAMENT, Charlotte BOURG

<u>Procurations</u>: Anne-Marie AUBESSARD à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL, Sandra CHARRIERE à Thierry BAILLARD

le temps que Sandra CHARRIERE arrive en salle du Conseil.

Date de la convocation: 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

## **DELIBERATION N°2023-02-07-B EMPLOI NON TITULAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a une employée qui travaille sous le statut relatif aux Parcours Emploi Compétences souscrit avec le Conseil Départemental, qu'il y a la possibilité de renouvelé le contrat qui arrive à terme. Ce PEC a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Au cas présent, une fonctionnaire de la Commune ayant demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter d'octobre prochain, en accord avec les services et la personne sous statut PEC, il est proposé de renouveler le contrat PEC et de permettre à l'issue de cette nouvelle période, de stagiairiser la personne lorsque l'agent titulaire sera en retraite. Cette stratégie permet d'amplifier la formation et l'intégration grâce à l'agent partant en retraite.

M le Maire demande à être autorisé à souscrire à l'ensemble de ces démarches, que ce soit avec le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire à l'ensemble des démarches permettant le renouvellement d'un contrat PEC avec le Conseil Département, à compter du 02 mai 2023 jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai 2024, pour 20 heures hebdomadaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire un contrat temporaire spécifique de 15 heures hebdomadaires afin de compléter le contrat PEC de 20h du 02 mai 2023 au 1<sup>er</sup> mai 2024.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Meymac, Le 30 MARS 2023

Le Maire,

Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture 019-211913603-20230404-2023-02-07-B-DE Date de télétransmission : 06/04/2023 Date de réception préfecture : 06/04/2023